

L'Adresse—M. MacGuigan

Les avis sont très partagés sur les causes des hauts niveaux actuels. La Commission mixte internationale, qui est chargée d'exercer un certain contrôle dans ce domaine, estime qu'aucune mesure pratique de son ressort ne peut être prise pour améliorer la situation. La situation ne pourra s'améliorer que par des changements à long terme, comme ceux qu'étudie actuellement la Commission internationale des niveaux des Grands lacs. Dans mes discussions avec les dirigeants de la Commission mixte internationale, j'ai observé une tendance à attribuer le haut niveau de l'eau actuel à des causes naturelles. C'est peut-être le cas, mais bien des gens pensent autrement. On nous a récemment signalé une lettre adressée par 34 membres de la Chambre des représentants au président des États-Unis réclamant des mesures auxquelles le Canada serait associé.

• (1720)

J'ai communiqué avec le représentant M. James O'Hara, l'un des dirigeants du groupe. A mon avis, il importe au plus haut point que les Canadiens étudient les recommandations de ce groupe de législateurs américains et surtout celle qui laisse entendre qu'à leur avis le problème est, du moins en partie, attribuable à l'homme.

Les trois mesures que ces législateurs suggèrent pour résoudre le problème sont les suivantes: premièrement, réduire sensiblement la quantité d'eau déversée du bassin de la baie d'Hudson dans celui des Grands lacs. On détourne depuis des années l'eau de deux lacs intérieurs canadiens vers le lac Supérieur, pour les besoins de la navigation et de la production d'énergie électrique. On nous apprend que cela se fait en vertu d'une entente conclue verbalement entre fonctionnaires américains et canadiens. Un arrangement aussi peu officiel doit être facile à modifier, et ne doit surtout pas se perpétuer au détriment des Grands lacs et des municipalités riveraines.

Deuxièmement, il faudrait que la Commission de contrôle du lac Supérieur, qui relève de la Commission mixte internationale Canada-États-Unis, accepte de retenir l'eau dans le lac, dans la mesure où les règlements actuels le permettent. En réduisant ainsi le débit de l'eau qui s'écoule du lac Supérieur dans les autres grands lacs, on ferait baisser le niveau de ces derniers et on atténuerait le danger d'inondations. Troisièmement, il faudrait réviser la décision judiciaire qui limite la quantité d'eau que le Chicago Sanitary District peut détourner du lac Michigan, afin qu'une plus grande quantité d'eau s'écoule par le canal de Chicago, faisant encore baisser le niveau des lacs en question.

Les membres du Congrès américain disent qu'ils ont été informés par un officier du Corps des ingénieurs américains, qui a témoigné devant la Conférence des Grands Lacs, que ces trois mesures prises de concert entraîneraient l'abaissement de huit pouces du niveau des lacs Michigan et Huron en un an ainsi que des réductions comparables, mais plus faibles, du niveau des lacs Sainte-Claire et Érié.

Je ne suis pas assez compétent en la matière pour juger si les mesures auraient les effets souhaités par les membres du Congrès. La certitude est loin de régner sur la question, mais il importe beaucoup, je pense, que les causes du niveau actuel des Grands lacs et les solutions possibles soient réellement étudiées à fond, et publiquement tant au Canada qu'aux États-Unis. Un comité du gouvernement provincial est saisi de ce problème en ce moment, je crois, mais un organisme fédéral devrait, selon moi, surveiller cette enquête.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Outre la question du niveau des lacs proprement dits, les dommages provoqués par les inondations de la mi-novembre nous ont montré différents autres aspects du problème. Par exemple, le ministre des Transports (M. Marchand) et le solliciteur général (M. Allmand), ce dernier parce qu'il est chargé de la Gendarmerie royale, sont mis en cause par les excès de vitesse des bateaux de commerce sur les Grands lacs. A l'époque des hautes eaux, ces excès de vitesse sont particulièrement néfastes aux rivages du fait des énormes vagues qui viennent se briser contre les structures destinées à les protéger ou, dans certains cas, contre les rivages non protégés.

Il est possible que le ministère de la Défense nationale soit en cause, étant donné l'insuffisance des sacs de sable destinés à protéger certaines régions sur le point d'être inondées et du fait de l'insuffisance des pompes lorsqu'il s'agit de refouler l'eau parvenue à submerger les terres. Il est possible que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration doive intervenir relativement aux projets de travaux d'hiver. J'ai informé les trois municipalités de mon district, soit les villes de Windsor et de Tecumseh et le village de St. Clair Beach, qu'elles seraient admissibles aux projets fédéraux de travaux d'hiver mais je ne pense pas qu'aucune d'entre elles aient soumis une demande, bien que je croie que la ville de Tecumseh a demandé au gouvernement provincial une aide en matière de travaux d'hiver dans ce dessein.

J'estime que le ministère des Affaires urbaines est également en cause. En 1968, aux États-Unis, le gouvernement, par l'entremise du ministère des Affaires urbaines, a établi un programme d'assurance contre les inondations. Il est difficile sinon impossible aux propriétaires de maisons de s'assurer contre les risques d'inondation le long des Grands lacs. Les compagnies d'assurances considèrent qu'il ne s'agit pas d'un très bon risque pour elles. Un programme gouvernemental d'assurance contre les inondations est aussi nécessaire au Canada qu'aux États-Unis.

Le ministère des Travaux publics est également en cause du fait de la question de l'érosion. En ce qui concerne les eaux du lac Sainte-Claire, ce ministère a adopté pour position qu'étant donné que la distance du chenal aux rives varie de 6,000 pieds à Beach Island, qui est à l'entrée du lac Sainte-Claire, à plus de 20,000 pieds à Pike Creek, à l'est de St. Clair Beach, l'érosion subie par les rives n'a pas un rapport suffisamment établi avec la navigation commerciale pour mettre en cause la responsabilité fédérale. La partie de ma circonscription en bordure du Lac Sainte-Claire qui a été la plus gravement touchée par l'orage ne semble donc pas avoir droit à une aide du ministre des Travaux publics (M. Dubé), aux termes de la politique actuelle concernant l'érosion.

Monsieur l'Orateur, cela se comprend quand il s'agit de la réponse donnée par un seul ministère chargé d'appliquer une politique déjà existante qui concerne l'érosion causée par la navigation commerciale, mais cela est inconcevable en tant qu'unique solution du gouvernement fédéral à un problème qui s'est posé au cours des derniers mois. Il est possible que l'organisation des mesures d'urgence joue un rôle permanent.